

Référence légale	Mandats/fonctions <u>politiques</u> incompatibles	Conseiller communal	Membre du collège communal	Conseiller de l'action sociale et assimilé	Conseiller provincial et assimilé	Membre du collège provincial	Gouverneur	Député wallon
L1125-1, 1°	Gouverneur	X	X					
L2212-74, §1 6°					X	X		
L2212-76, 1°								X
L2212-76, 5°		X	X	X				
L1125-1, 2°	Membre du collège provincial	X	X					
L1125-1, 8°	Mandat équivalent dans une collectivité locale de base d'un autre Etat membre de l'UE	X	X (bourgmestre ou échevin)					
Art. 9, 10° LO cpas				X				
Art. 9, 1°, 2° et 5° LO cpas	Membre du Conseil de l'action sociale		X (bourgmestre et échevin)			X	X	
Art. 126 § 7 LO cpas	Membre d'un CA d'une association créée par un cpas						X	
L2212-75	Président, vice-prés., membres du bureau du conseil provincial et président de commissions					X		
L1531-2, §4, al.1 L1531-2, §4, al.2	Membre du collège des contrôleurs aux comptes d'une interco	X ( <i>membre d'un ... d'une commune associée</i> )	X (d'une commune associée)	X (si membre du BP d'un cons. action sociale associé)	X (d'un conseil provincial associé)	X (d'une province associée)		

Référence légale	Mandats/fonctions politiques incompatibles	Conseiller communal	Membre du collège communal	Conseiller de l'action sociale et assimilé	Conseiller provincial et assimilé	Membre du collège provincial	Gouverneur	Député wallon
L2212-74, §1, 1° = L4142-1, §4 1°  L2212-76, 1°= L2212-76, 7°	Membre de la Chambre des repr., Sénat ou Parl. européen				X	X	X	X (art.24 bis §2 loi 08/08/80 - art.42 loi 23/03/1969 élect° Parl. eur.)
L 2212-74, §1, 5° = L4142-1, §4 4°  L2212-76, 7°	Membre de la Commission européenne				X	X	X	
L 2212-74, §1, 2°  L2212-76, 7°	Membre d'1 Parlement de Région ou Cté				X	X	X	
Art. 150, al.3 CWL	Membre d'un comité d'attribution dans une slsp	X (d'une commune sociétaire)		X	X	X		X
Art. 8, 4° AGW 31 janvier 2008 sur comités consultatifs	Membre d'un comité consultatif de locataires et propriétaires auprès d'une slsp	X	X	X	X	X		X
Art. 1, 7, 8 et 9° AGW 6 mai 1999 relatif à SOGEPA	Administrateur ou membre du comité de direction	X (si président d'une interco-9°)	X		X (si président d'une interco-9°)	X	X	X
Art. 1, 7, 8 et 9° AGW 6 mai 1999 relatif à SRIW	Administrateur ou membre du comité de direction	X (si président d'une interco-9°)	X	X (si président d'une interco-9°)	X (si président d'une interco-9°)	X	X	X
Art. 10 §2/3 Décret 6 avril 1995 sur gestion des HP	Président et vice-président du conseil d'admin.  Administrateur		X (bourgmestre et président cpas)			X	X	X

Référence légale	Mandats/fonctions politiques incompatibles	Conseiller communal	Membre du collège communal	Conseiller de l'action sociale et assimilé	Conseiller provincial et assimilé	Membre du collège provincial	Gouverneur	Député wallon
Art. 8 décret 12 février 2004 sur statut de l'administrateur public	Mandat d'administrateur public						X	X
Art. 5 décret 2 avril 1998 créant l'AWEX	Membre du Conseil d'adm.					X	X	X
Art. D367 du Code de l'eau	Mandat d'admin. à la SWDE						X	
Art. 344 §4 AGW 18 déc. 2003 portant Code de la Fonct. publique wal.	Membre de la Commission de sélection des candidats à un mandat							X
Art. 1 AR 3 mai 1999 sur CREG	Président ou membre du comité de dir. de la CREG							X
L1412-1 §4	Membre du Cons. de secteur	X						